

Composition du Conseil communal :

M. Yvan PETIT, Bourgmestre, Président;

MM. Didier ROUARD, Jean HYAT, Pierre LEDENT, Echevins;

Mme Francine JASPART, Présidente du CPAS

Mmes et MM. Hervé RONDIAT, Christian MATAGNE, Nathalie JAMIN, Fabienne ROBA, Christian ALEXANDRE, Sandrine LISSOIR, Hélène LEBRUN, Etienne MAROT, Jean-Pol BRASSEUR, Geneviève GODFRIN, Conseillers communaux.

Mme Séverine RUCQUOY, Directrice générale.

Séance du 20 décembre 2016

Absents : Nathalie JAMIN, Etienne MAROT

LE CONSEIL COMMUNAL,

En séance publique :

1. PROCÈS-VERBAL

Approuve le procès-verbal de la séance du 22 novembre 2016.

2. TUTELLE

Prend connaissance de l'approbation en date du 28.11.2016 par M. le Ministre des Pouvoirs Locaux, de la Ville, du Logement et de l'Energie, de la taxe sur l'enlèvement et le traitement des déchets ménagers et des déchets y assimilés pour les exercices 2017 à 2019 inclus.

3. RAPPORT ANNUEL

Reçoit pour information le rapport sur la situation de l'administration et des affaires de la commune pour l'exercice 2016.

4. FABRIQUE D'EGLISE

Approuve le budget 2017 de la Fabrique d'église de Ver-Custinne :

Recettes	Dépenses	Intervention communale
22.942,77	22.942,77	10.698,90

5. CIRCULATION ROUTIÈRE

Arrête des mesures de stationnement à Houyet, rue grande :

« Le stationnement est interdit rue grande n°40 à 5560 Houyet, le mardi et le jeudi, de 09h00 à 15h00, sur une distance de 15 mètres ».

6. Par 9 voix pour et 4 abstentions :

6.1. BUDGET COMMUNAL

Approuve le budget communal de l'exercice 2017 :

6.1.1. Tableau récapitulatif :

	Service ordinaire	Service extraordinaire
Recettes ex. proprement dit	6.379.573,96	2.516.600,00
Dépenses ex. proprement dit	6.256.424,37	2.648.471,77
Boni ex. proprement dit	123.149,59	Mali : 131.871,77
Recettes ex. antérieurs	0	134.000,00
Dépenses ex. antérieurs	101.120,13	0
Prélèvements en recettes	0	312.476,77
Prélèvements en dépenses	0	314.605,00
Recettes globales	6.379.573,96	2.963.076,77
Dépenses globales	6.357.544,50	2.963.076,77

6.1.2. Tableau de synthèse :

6.1.2.1. Service ordinaire (partie centrale) :

Budget précédent	Après dernière MB	Adaptat. en +	Adaptat. en -	Total
Prévisions des recettes globales	6.650.151,17	0	30.507,04	6.619.644,13
Prévisions des dépenses globales	6.624.651,33	0	305,07	6.624.346,26
Résultat présumé au 31/12 de l'ex.n-1	25.499,84	14.685,01	30.201,97	-4.702,13

6.1.2.2. Service extraordinaire (partie centrale) :

Budget précédent	Après dernière MB	Adaptat. en +	Adaptat. en -	Total
Prévisions des recettes globales	3.319.261,38	0	1.273.448,39	2.045.812,99
Prévisions des dépenses globales	3.450.337,70	0	1.273.448,39	2.045.812,99

Résultat présumé au 31/12 de l'ex.n-1	0	0	0	0
--	---	---	---	---

6.1.3. Montants des dotations issus du budget des entités consolidées) :

	Dotations approuvées par l'autorité de tutelle	Date d'approbation du budget par l'autorité de tutelle
CPAS	592.844,00	22.11.2016
Zone de police	401.841,08	Voté mais pas approuvé
Zone de secours	Pas encore voté	
Fabriques d'église :		
Celles	7.007,77	26.10.2016
Ciergnon	12.742,96	26.10.2016
Custinne	Pas encore voté	
Finnevaux	2.777,11	28.09.2016
Gendron	7.571,99	31.08.2016
Hour	13.050,89	28.09.2016
Houyet	27.505,29	26.10.2016
Hulsonniaux	14.693,31	31.08.2016
Mesnil-Eglise	1.945,73	28.09.2016
Mesnil-St-Blaise	10.300,54	28.09.2016
Wanlin	Pas encore voté	

7. Par 9 voix pour, 1 voix contre et 3 abstentions :

SALLE DE HOUR

Décide :

- d'autoriser l'occupation de la salle Saints Martin et Laurent à Hour (pour partie) par l'école libre de Hour aux fins d'y organiser les cours d'éducation physique ;
- d'autoriser la même école, dans le cadre de ses activités scolaires, à occuper ladite salle pour diverses manifestations, telle l'organisation d'une souper, dès réalisation par la commune des travaux nécessaires ;
- de confier la gestion de la salle aux services communaux étant entendu que toute activité qui y sera organisée devra être soumise à l'autorisation du Collège communal ;

8. A l'unanimité :

8.1. ZONE DE POLICE

Vote la dotation de la commune de Houyet à verser à la ZP Lesse et Lhomme pour l'exercice 2017 à la somme de 401.841,08 €.

8.2. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Décide d'octroyer un subside de fonctionnement pour l'année 2017 aux associations suivantes :

Protection des animaux	750,00
Parents-secours	125,00
Théâtre-action	500,00
Maison de la laïcité	247,90
Asbl Sport Santé Events	1.200,00
Asbl Les Plus Beaux Villages de Wallonie	1.600,00
ONE	2.000,00
Asbl Logement Gestion Dinant Philippeville	1.295,00
Asbl Maison du Tourisme du Val de Lesse	12.510,00
Asbl Office du Tourisme de Houyet (OTH)	4.957,87
Asbl Office de Promotion et de Développement de Houyet (ODPH)	5.000,00
MAatéle	5.710,66
Maison de l'Emploi	2.600,75
Fondation Rurale de Wallonie	4.600,00
Service de la Culture de la Province de Namur (bibliobus)	2.200,00
Asbl Amicale du jumelage Houyet-Rasteau	743,68

8.3. STATUT ADMINISTRATIF DU PERSONNEL

Modifie l'article 196 ainsi que la section 2 du statut administratif du personnel.

8.4. PLAN D'INVESTISSEMENT 2017-2018

Arrête comme suit le Plan d'Investissement communal 2017-2018

1	Amélioration de la rue de Custinne à Custinne	134.132,13 € TVAC
2.	Amélioration de la rue Hubaille à Celles	66.867,62 € TVAC
3.	Amélioration de la rue de Marteau à Hulsonniaux	27.905,62 € TVAC
4.	Amélioration de la traversée de Mahoux à Mesnil-St-Blaise	129.772,50 € TVAC

5.	Amélioration de la rue de la Grêle à Houyet	28.919,00 € TVAC
6.	Élargissement de la rue de l'ermitage à Celles	112.802,92 € TVAC
7.	Amélioration de la rue des genêts à Finnevaux	45.865,05 € TVAC
	Total :	546.264,84 € TVAC

8.5. ECOLE DE MESNIL-ST-BLAISE

Approuve le cahier des charges « Extension de l'école de Mesnil-St-Blaise : création de 2 classes » établi par l'INASEP, au montant estimé de 129.669,86 € TVAC (adjudication ouverte).

8.6. CONVENTION CPAS

Décide d'accorder au CPAS, à titre gratuit à dater du 01.01.2017, un droit d'occupation temporaire de la parcelle communale sise à Houyet, cadastrée section C, n°181^E (partie), en vue d'y développer un jardin partagé.

8.7. TRAVAUX FORESTIERS 2017

Approuve au montant de 8.320,00 € TVAC le devis des travaux forestiers non subventionnables de l'exercice 2017, de faire appel aux services techniques communaux pour la réalisation de ces travaux, à l'exception du poste n°9 – plantation de douglas et d'épicéas dans une parcelle communale – pour lequel un marché par procédure négociée sans publicité sera conclu.

8.8. MAISON DU TOURISME FAMENNE-ARDENNE

Approuve le projet de statuts de la nouvelle Maison du Tourisme Famenne-Ardenne, regroupant les communes de Beauraing, Durbuy, Hotton, Houyet, Marche-en-Famenne, Nassogne et Rochefort, ainsi que le contrat-programme 2017-2019 et désigne les personnes suivantes pour siéger aux Assemblées Générales de l'asbl précitée, en fonction du pacte culturel :

Parti	Nom-Prénom	Fonction
MR	LEBRUN Hélène	Conseillère communale
PS	LEDENT Pierre	Echevin

A huis clos, procède à diverses ratifications de désignations temporaires dans l'enseignement.